

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

J'autorise mon fils, ma fille, à quitter la structure d'accueil seul(e) et par ses propres moyens après les activités proposées par la structure d'accueil du périscolaire et ALSH, les mercredis et vacances scolaires :



Je n'autorise pas mon enfant à quitter la structure d'accueil seul.

Uniquement les personnes suivantes, **munies d'une pièce d'identité**, pourront prendre en charge l'enfant dès sa sortie de la structure d'accueil du périscolaire ou ALSH les mercredis et vacances scolaires :



Nom	Prénom	Téléphone

IMPORTANT :

Les personnes dont les noms ne figurent pas sur ce document ne pourront pas récupérer l'enfant.

Je soussigné Mme, M. , certifie avoir pris connaissance du texte ci-dessus avant signature et de ce fait, décharge l'équipe de l'Accueil de Loisirs périscolaire de toute responsabilité sur mon enfant désigné précédemment, après son départ de l'établissement.

Fait à La Ricamarie, le

Nom : Prénom :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du responsable légal :

.....



Mairie de La Ricamarie / Service Éducation
Place Michel Rondet - CS 40042
42150 La Ricamarie

Tél : 04 77 81 04 38

– LA VILLE –